

Image not found or type unknown



Dettes suite liquidation sarltes

Par **adette**, le **01/08/2016 à 10:59**

Bonjour, Mon fils en SARL a fait faillite. Il ne possédait que son hangar qui sera vendu pour rembourser l'emprunt bancaire soit 90.000 €. Vente du hangar : + ou - 40.000 €. Ils nous ont dit qu'il ne réglerait pas le reste de l'emprunt, ne possédant rien. Il est au RSA, s'il trouve un emploi, vont-ils le ponctionner sur salaire pour régler la dette restante ? L'affaire est en cours depuis 1 an 1/2. Merci.